

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 14 mai 1997, sur la pétition intitulée: «Réouverture du petit chemin du Bois de la Bâtie».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif la réouverture du petit chemin du Bois de la Bâtie avec les recommandations suivantes:

- de procéder au réaménagement du chemin sur la partie non dangereuse en le raccordant au chemin supérieur goudronné;
- de signaler le danger du passage au-dessus de la grotte N° 1 par des mesures de sécurité appropriées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le sentier du chemin du Bois de la Bâtie a été neutralisé pour des raisons de sécurité liées à la dégradation des grottes du Cardinal.

Le Service des bâtiments a posé une clôture qui empêche d'accéder au sentier descendant. Il n'est donc pas utile de mettre en place d'autres mesures.

Il semble hasardeux, et même dangereux, de réaménager ce chemin dans une zone forestière instable, sur un terrain fortement en pente, alors même que d'autres sentiers existent dans un périmètre voisin et offrent des perspectives de promenade intéressantes.

Attaché à la sécurité de la population, le Conseil administratif estime qu'il n'est pas opportun de rouvrir ce chemin.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 7 février 2007.